

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2015

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Information sur les marchés publics et les avenants conclus entre le 1 janvier 2015 et le 6 mars 2015**
Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 1er janvier 2015 et le 6 mars 2015.

Le conseil prend acte

- **Budget Primitif de l'exercice 2015**
Le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif pour l'exercice 2015 en dépenses et en recettes à 252 515 700,00 € ;

FIXE les taux d'imposition 2015 suivants :

- **17,17 %** pour la Taxe d'Habitation
- **30,42 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- **31,54 %** pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Règlement de gestion des investissements : adoption**
Le Conseil Municipal :

ADOpte le règlement de gestion des investissements.

Adopté à l'unanimité.

- **Autorisations de programme / Crédits de paiement - Exercice 2015 : Création**
Le Conseil Municipal :

DECIDE de créer diverses Autorisations de Programme / Crédits de paiement pour un montant total de 43 237 000.00 € ;

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes par AP.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'économie mixte locale Caen expo congrès - Relations actionnariales**
Le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération du conseil municipal n°14 adoptée le 15 décembre 2014 ;

APPROUVE, d'une part, l'augmentation de capital, exclusivement souscrite par la Ville, d'un montant de 143 181 €, par l'émission de 5 303 actions de 27 euros ;

APPROUVE, d'autre part, la réduction à 0 € du capital de la SAEM par l'annulation de l'ensemble des titres détenus par les actionnaires et, notamment les 19 886 actions détenues par la Ville pour une valeur totale de 536 922 €, afin d'apurer la totalité des pertes de la SAEM ;

APPROUVE, enfin, l'augmentation de capital à hauteur de 1 239 975,00 € à laquelle participera la Ville en souscrivant 24 259 actions de 27 € chacune pour un montant total de 654 993 € ;

CHARGE, en conséquence, le représentant (titulaire ou suppléant) de la Ville à l'assemblée générale de la SAEM Caen Expo Congrès de se prononcer favorablement sur ces différentes opérations ;

DECIDE de participer, par compensation à due concurrence avec son compte courant, à une première augmentation de capital à hauteur de 143 181 €, souscription en contrepartie de laquelle la Ville se verra attribuer 5 303 actions de 27 € chacune de valeur nominale, portant ainsi le nombre total de ses actions à 19 886, pour une valeur totale de 536 922 € ;

DECIDE, une fois les dettes de la SAEM apurées et le capital de cette dernière ramené à 0 €, de souscrire à une seconde augmentation du capital pour un montant de 654 993 €, par compensation du solde du compte courant pour un montant de 206 819 € et par un versement de 448 174 €, en contrepartie de l'attribution de 24 259 actions de 27 € chacune de valeur nominale, soit 52,82 % du capital et des droits de vote ;

À la clôture des périodes de souscription aux augmentations du capital ;

DECIDE de rendre exigible à la date de clôture de la première période de souscription la créance certaine et liquide détenue sur la SAEM, pour un montant de 143 181 € ;

DECIDE de rendre exigible à la date de clôture de la seconde période de souscription la créance certaine et liquide détenue sur la SAEM, pour un montant de 654 993 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SAEM, l'avenant d'exigibilité anticipée à la convention d'avance en compte courant d'associés ;

AUTORISE la prise de participation de la SEAML Mémorial de Caen pour un montant de 154 980 € à l'occasion de la seconde augmentation de capital de la SAEM Caen Expo-Congrès ;

AUTORISE la prise de participation de la SAEM Zénith de Caen pour un montant de 154 980 € à l'occasion de la seconde augmentation de capital de la SAEM Caen Expo-Congrès.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE ayant voté contre

M. LE COUTOUR, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **DGSP - Subventions de fonctionnement pour l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux associations les subventions relatives à :

- Education ;

- Sports ;

- Culture ;

- Vie Associative.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 15 000 euros.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Société Les Foyers HLM, travaux d'aménagement et de restructuration de la résidence FJT Robert REME situé Rue Eustache Restout à Caen. Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un emprunt global de 196 693 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 196 693 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°20296 constitué d'une ligne de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Société Plaine Normande, acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux situés sur le site de la Caserne Le Flem à Caen. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur un emprunt d'un montant global de 792 385 euros**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 792 385 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°19755 constitué de deux lignes de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de réservation à hauteur de 10% des logements considérés.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR ne prenant pas part au vote

- **Partélios Habitat, acquisition et amélioration de 51 logements situés au 2 rue Fresnel à Caen. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un montant total de 5 600 000 euros réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 600 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°17304 constitué de deux lignes de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de réservation à hauteur de 10% des logements considérés.

Adopté à l'unanimité.

M. TAILLEBOSQ ne prenant pas part au vote

- **Partélios Habitat, acquisition de 25 logements situés Avenue de Tourville à Caen. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 50% d'un emprunt global de 1 550 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 550 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°15077 constitué d'une ligne de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de réservation à hauteur de 10% des logements considérés.

Adopté à l'unanimité.

M. TAILLEBOSQ ne prenant pas part au vote

- **Partélios Habitat, acquisition de 18 logements situés au 33-35 rue de la Miséricorde à Caen. Sollicitation d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur un montant total de 1 000 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°20109 constitué de deux lignes de prêt ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de réservation à hauteur de 10% des logements considérés.

Adopté à l'unanimité.

M. TAILLEBOSQ ne prenant pas part au vote

- **Rachat d'immeubles auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre de l'année 2015 (Presqu'île portuaire - Ilot des Bouviers)**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat des biens suivants :

- la parcelle cadastrée section MC n° 2 (587 m²) située 15 rue de Cardiff correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 60 253,16 € HT ;

- la parcelle cadastrée section MB n° 22 (6092 m²) située 57 cours Caffarelli correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 460 582,67 € HT ;

- la parcelle cadastrée section LZ n° 11 (2031 m²) située 24 rue Dumont d'Urville correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 113 281,77 € HT ;

- la parcelle cadastrée section MC n° 3 (225 m²) située 15 rue de Cardiff correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 37 105,25 € HT ;

- les lots 2 et 3 de la copropriété bâtie sur la parcelle cadastrée section KB n° 7 sise 3 rue des Bouviers, au prix actualisé de 161 729,47 € HT ;

DIT que ces rachats s'opèreront en deux temps (avril et octobre 2015), selon l'échéance du portage des biens concernés ;

PRECISE que le montant total de ces rachats s'élève à la somme de 832 952.32 € HT ;

DIT que les frais liés à ce rachat seront supportés par la Ville ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition de cinq propriétés situées 15, 17, 19, 21 et 30 rue Guerrière dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds BARNIER)**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée LX n° 288 pour 297 m², moyennant le prix de 187 000 € ;

DECIDE de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée LX n° 287 pour 478 m², moyennant le prix de 290 000 € ;

DECIDE de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée LX n° 286 pour 367 m², moyennant le prix de 125 000 € ;

DECIDE de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée LX n° 285 pour 545 m², moyennant le prix de 325 000 € ;

DECIDE de procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée MA n° 25 pour 390 m², moyennant le prix de 215 000 € ;

DIT que la Ville supportera les frais d'acte ;

PRECISE que ces acquisitions s'opèrent dans le cadre du financement octroyé par le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit "Fonds BARNIER" ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes d'acquisition des 5 propriétés susvisées ainsi que tous documents qui y sont liés ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toute démarche nécessaire auprès des services de l'Etat liée à l'intervention du Fonds Barnier.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Guérinière - Secteur Guillaume de Normandie - Construction d'un équipement à vocation culturelle et culturelle sur un terrain situé rue Avicenne - Réitération de la vente au profit de l'association Bras Ouverts et cession d'une bande de terrain complémentaire**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à l'association Bras Ouverts, ou à toute personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain de 576 m², cadastré section KB n° 174, situé rue Avicenne, ainsi qu'une bande de terrain de l'ordre de 77 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle KB n° 173, en vue de la construction d'un équipement à vocation culturelle et culturelle ;

DIT que cette cession est consentie sur la base de 90 € HT/m² de surface de plancher ;

PRECISE que la surface de plancher affectée au terrain cédé est fixée à 1 298 m² ;

DIT que, compte tenu de l'affectation du sous-sol à usage de stockage, sa surface (484 m²) n'est pas intégrée dans le calcul du prix de cession du terrain ;

INDIQUE en conséquence que sur la base d'un prix de 90 € HT/m² de surface de plancher et de la surface du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage (814 m²), le prix de cession ressort à 73 260 € HT ;

MENTIONNE que la bande de terrain complémentaire cédée à l'association Bras Ouverts sera grevée d'une servitude de passage public, tous véhicules ;

INDIQUE que la ville de Caen limitera son intervention au balayage de cette bande de terrain, l'association procédant à son aménagement ;

MAINTIENT la clause pour limiter le délai de réalisation de la construction à 18 mois à compter du démarrage effectif des travaux. Cette condition porte sur l'achèvement du gros œuvre et des façades, non sur les aménagements intérieurs qui pourront être réalisés au fur et à mesure des financements obtenus ;

PRECISE que la condition résolutoire, insérée dans l'acte de vente du 20 décembre 2012, liée à l'absence de démarrage des travaux de construction dans la durée de validité du permis de construire délivré le 1^{er} août 2012, n'a plus d'objet, le chantier de construction ayant déjà démarré ;

MENTIONNE que l'association Bras Ouverts supportera les frais liés à l'établissement du document d'arpentage et de l'acte de vente ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Demande de subvention DRAC pour l'étude d'AVAP, après choix du bureau d'étude**

Le Conseil Municipal :

DIT qu'un bureau d'étude a été retenu pour mener l'étude d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), pour un montant de 108 600 € HT ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à demander auprès de l'Etat Ministère de la Culture, une subvention pour la réalisation de l'étude d'AVAP, à hauteur de 50% de son montant HT ;

SOLLICITE de l'Etat Ministère de la Culture l'autorisation de débiter l'étude avant l'obtention définitive de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes qui ont fait réaliser des travaux dans le cadre de L'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions représentant un montant total de 1 215 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal. Parcelle MA n°185, 148 rue Basse à Caen. Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 58 mètres sur la parcelle cadastrée MA n°185, 148 rue Basse à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelles MB n°s 65 et 67, impasse Victor Hugo à Caen - Convention Ville / ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE ERDF à implanter deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 41 mètres sur les parcelles cadastrées MB n°s 65 et 67, 5-7 impasse Victor Hugo (Presqu'île) ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique sur le domaine communal - Parcelle HL n° 126, rue de la Défense Passive à Caen. Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 102 mètres sur la parcelle cadastrée HL n°126, rue de la Défense Passive à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un poste de transformation électrique sur le domaine communal - Parcelle NV n°3, boulevard des Baladas - Parc des Expositions - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter un poste de transformation électrique et ses accessoires sur la parcelle cadastrée NV n° 3, boulevard des Baladas (Parc des Expositions) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un coffret électrique sur le domaine communal - Parcelle NB n°49, rue Saint André à Caen - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, un coffret électrique sur la parcelle cadastrée NB n°49, rue Saint André à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Etude de faisabilité sur le pôle d'échanges nord de la gare de Caen, de la réalisation d'un parking en ouvrage, d'une opération immobilière - Convention de financement entre la Région Basse-Normandie, la Ville de Caen, Caen la Mer et la Société Nationale des Chemins de Fer Français**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention et le financement de l'étude de faisabilité entre la Région Basse-Normandie, la Ville de Caen, Caen la Mer et la Société Nationale des Chemins de Fer Français ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant ;

Adopté à l'unanimité.

- **Energie - Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, la Ville de Caen et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen pour l'achat de produits pétroliers**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes concernant l'achat de produits pétroliers ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés concernés par ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Installation d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à la mise en place du dispositif de vidéoprotection et tout document y afférent ;

SOLLICITE de l'Etat une participation financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, conformément à la circulaire du 31 décembre 2014.

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre
M. DURON, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Mise en oeuvre du traitement électronique des procès-verbaux (TePV) - Convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre du traitement électronique des procès-verbaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de CAEN et l'A.N.T.A.I ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'A.N.T.A.I.

Adopté à l'unanimité.

- **Remplacement des panneaux d'affichage au Stade Michel d'Ornano - Renonciation à l'application de pénalités de retard**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renoncer à l'application des pénalités de retard dues au titre du marché signé le 16 septembre 2011 avec l'entreprise PHILIPS située 33 rue de Verdun – 92150 SURESNES.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°1 du tableau des emplois permanents 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements et des résultats des commissions administratives paritaires et la suppression d'emploi liée à un changement d'organisation, soit 29 emplois ;

AUTORISE les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, soit 12 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Emplois devenant communs à la Ville de Caen et à la communauté d'agglomération Caen la Mer au 1er avril 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention et en particulier les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention des emplois de direction communs ci-après, en conformité avec les dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

DIT que deviennent communs les emplois de direction générale ci-après :

- Directeur général adjoint chargé des Transports et des Ouvrages Publics de la communauté d'agglomération Caen la mer, par transformation du périmètre managérial.

- Directeur général adjoint chargé des Services Publics de l'Environnement de la communauté d'agglomération Caen la mer, par transformation du périmètre managérial.

- Directeur général adjoint chargé d'Aménagement et Développement de la communauté d'agglomération Caen la mer, par transfert de la Ville de Caen vers Caen la mer de l'emploi de Directeur général adjoint du Développement, de l'Attractivité et de la Prospective.

APPROUVE la création de la direction commune, de l'Accompagnement au Changement des Organisations par transfert de 2 emplois de catégorie A ;

DIT que deviennent également communs les emplois de cadres ci-après :

- Directeur de l'Urbanisme par transfert de la Ville de Caen vers Caen la mer.

- Chargé de mission "organisation et usages" par transfert de l'emploi chargé de communication interne de la Ville de Caen vers Caen la mer.

APPROUVE l'ajustement d'organisation des Directions Générales Adjointes des Ressources et de l'Administration Générale s'accompagnant des transferts suivants :

- 1 emploi Cadre administratif en charge de la Gestion Relation Citoyenne transféré au sein de la Direction Générale Adjointe commune Administration Générale auprès de laquelle est rattachée désormais cette activité ;

- 1 emploi Agent Rédacteur Principal gestionnaire administratif et financier transféré au sein de la Direction commune des Finances dans le pôle qualité financière des régies ;

- 1 emploi Agent Rédacteur responsable des régies de la direction éducation transféré au sein de la Direction commune des Finances dans le pôle qualité financière des régies ;

- 3 emplois Agents Administratifs Principaux 2ème classe affectés au traitement des régies de la direction éducation transférés au sein de la Direction commune des Finances dans le pôle qualité financière des régies ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Convention relative à l'emploi de directeur général adjoint Services à la population devenu commun à Caen la Mer et à la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention et en particulier les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention en conformité avec les dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

DIT qu'il convient simultanément de mettre un terme à la convention de mise à disposition du Directeur Général Adjoint "Services à la Population de Caen la mer à la Ville de Caen conformément à l'article 6 de ladite convention ;

DIT que les modalités budgétaires reposent sur une prise en compte des effectifs gérés pour le compte de chaque collectivité permettant une facturation calée sur le temps managérial dont chacune bénéficie ;

APPROUVE l'application du ratio correspondant au montant de l'attribution de compensation versée à la Ville de Caen par Caen la mer ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE à divers agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement d'un projet d'extension de la capacité de stockage de la société LETNA à Cormelles-Le-Royal**

Le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société LETNA pour son projet d'extension de la capacité de stockage de son site implanté à Cormelles-Le-Royal sous réserve :

- Du respect des engagements pris par le pétitionnaire de réaliser des études complémentaires concernant les risques foudre et ruine et des recommandations qui en résulteront ;
- Du respect des prescriptions de l'arrêté du 15 avril 2010 pour les installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE sur l'ensemble des bâtiments, notamment concernant le risque incendie ;
- Que les produits stockés ne soient pas des matières dangereuses.

Adopté à l'unanimité.

M. JEANNENEZ ne prenant pas part au vote

- **Associations de Prévention Sanitaire et d'hygiène publique - Subvention de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 aux associations inscrites à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention entre la Ville de Caen et la Fédération des Commerçants et Artisans Caennais - Les Vitrines de Caen - Subvention de fonctionnement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville de Caen et la Fédération des Artisans et Commerçants Caennais – "Les Vitrines de Caen" définissant leurs engagements respectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ;

ACCORDE une subvention de fonctionnement de 64 800 € pour l'année 2015 à l'association "Les Vitrines de Caen" ;

Adopté à l'unanimité.

- **Organisation des journées gourmandes sur la Place Saint Sauveur les 6 et 7 novembre 2015 - Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'organisation de la troisième édition des Journées Gourmandes place Saint-Sauveur, le vendredi 6 et samedi 7 novembre 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes susceptibles d'apporter un co-financement au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Service Commerce - Tourisme - Subventions de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE différentes subventions pour un montant total de 29 220 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subventions de fonctionnement 2015 enseignement supérieur, emploi, économie sociale et solidaire**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE différentes subventions de fonctionnement pour un montant total de 39 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - Association Forum Construction**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Association Forum Construction – Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen pour l'organisation du 18^{ème} Forum Construction 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subventions affectées - Colloques et Congrès Universitaires 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Université de Caen Basse-Normandie diverses subventions affectées au profit des Colloques et Congrès universitaires 2015 pour un montant total de 10 900 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée Rétro-Festival 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- **Association RETRO-FESTIVAL** pour la 8^{ème} édition du Rétro-Festival..... **17 000 €**

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ;

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée Association Les Petits Plats Dans les Grands**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante à :

- **L'association "Les Petits Plats Dans Les Grands"** pour l'organisation d'un salon des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration **2 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 15 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Salon du livre 2015 - Du 30 au 31 mai 2015 - Restauration**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'émettre et de distribuer des chèques-salon destinés à la restauration des artistes, du personnel et des bénévoles lors du Salon du Livre ;

PRECISE que ces chèques-salon seront d'un montant de 10 euros, 5 euros, 2 euros et 1 euro, que le remboursement se fera sur présentation des factures strictement égales au total des chèques-salon qui devront impérativement être joints.

Adopté à l'unanimité.

- **Accueils périscolaires du Chemin-Vert - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer, à la MJC Chemin Vert, une subvention affectée, d'un montant de 3 000 € au titre du solde de l'année 2013-2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions affectées aux associations socio-éducatives**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE :

- l'attribution d'une subvention de 1000 € au Centre d' Animation TANDEM

- l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Horizon Jeunesse ;

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées Mars 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

RANDONNEE 14 : 1 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à 3 300 €)

CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN : 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Quartiers animés à Saint-Jean-Eudes du 13 au 22 mars 2015 - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

CAEN SAINT-JEAN-EUDES : 3 650 €

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 31 MARS 2015